

LE CONSEIL SUR LE VIELLISSEMENT D'OTTAWA

ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres, **Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa**:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2023, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes, pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

10 juin 2024

LE CONSEIL SUR LE VIELLISSEMENT D'OTTAWA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	166,981 \$	214,772 \$
Placement garanti à court terme	156,436	-
Comptes débiteurs	22,996	53,660
Dépenses payées à l'avance	3,187	2,445
	349,600	270,877
BIENS ET ÉQUIPEMENTS (note 3)		
	18,483	30,715
	368,083 \$	301,592 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	41,820 \$	52,477 \$
Revenus reportés (note 5)	119,691	77,986
Financement différé des immobilisations (note 6)	4,367	6,550
	165,878	137,013
ACTIF NET		
Réserve pour éventualités affectée à l'interne (note 8)	69,235	49,235
Actif net non affecté	132,970	115,344
	202,205	164,579
	368,083 \$	301,592 \$

Approuvé au nom du Conseil:

_____ Administrateur

_____ Administrateur

LE CONSEIL SUR LE VIELLISSEMENT D'OTTAWA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2023	2022
RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS AFFECTÉE À L'INTERNE		
Solde - début d'année	49,235 \$	49,235 \$
Transfert depuis a l'actif net non affecté	20,000	-
Solde - fin d'année	69,235 \$	49,235 \$
 Actif net non affecté		
Solde - début d'année	115,344 \$	112,309 \$
Transfert à la réserve pour éventualités	(20,000)	-
Revenus net pour l'année	37,626	3,035
Solde - fin d'année	132,970 \$	115,344 \$

LE CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT D'OTTAWA

ÉTAT DES OPÉRATIONS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
REVENUE		
Dons	98,588 \$	53,663 \$
Frais d'adhésion et de programme	28,091	49,079
Subventions	419,933	396,181
Commandites et événements	29,279	11,200
Revenu d'investissement	8,758	2,295
Autre	2,183	5,969
	586,832	518,387
EXPENDITURE		
Centre de programmes	115,901	104,927
Services aux membres	74,410	50,450
Programmation – adaptée aux aînés	77,133	75,471
Programmation - Éducation/Vieillessement intelligent	142,506	86,032
Programming - Intergenerational	77,960	128,460
Marketing et Communication	42,675	49,690
Autre	18,621	20,322
	549,206	515,352
REVENUS NET POUR L'ANNEE	37,626 \$	3,035 \$

LE CONSEIL SUR LE VIELLISSEMENT D'OTTAWA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
TRÉSORERIE FOURNIE PAR (UTILISÉE POUR) LES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenu net pour l'exercice	37,626 \$	3,035 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement	12,232	12,147
Amortissement du financement reporté des immobilisations	(2,183)	(3,275)
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir	30,664	(14,357)
Prepaid expenses	(742)	(2,445)
Dépenses payées à l'avance	(10,657)	(13,113)
Revenus reportés	41,705	(25,264)
	108,645 \$	(43,273) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-	(509)
Achat de biens et équipements	(156,436)	-
	(156,436)	(509)
Variations de la trésorerie	(47,791)	(43,782)
Trésorerie au début de l'exercice	214,772	258,554
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	166,981 \$	214,772 \$

LE CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT D'OTTAWA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa a été constitué en vertu des lois de l'Ontario en tant qu'organisme sans but lucratif sans capital-actions. Le Conseil est un organisme de bienfaisance enregistré exempté sans capital-actions. Le Conseil est un organisme de bienfaisance enregistré exonéré d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est dirigé par un conseil d'administration bénévole. Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa est un organisme bénévole bilingue sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité de vie de tous les aînés d'Ottawa. Le Conseil travaille avec et pour les personnes âgées de la communauté afin d'exprimer les problèmes et les préoccupations à tous les niveaux de gouvernement et au grand public. Le Conseil dépend des subventions de divers ordres de gouvernement et d'autres organisations pour maintenir ses niveaux de service actuels.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs et sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'année de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées annuellement et, au fur et à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

b) Constatation des revenus

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts, le recouvrement des frais administratifs et les revenus des programmes sont comptabilisés comme des revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus provenant des dons et des collectes de fonds sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle le don a été reçu ou l'événement de collecte de fonds a eu lieu.

Les produits des cotisations sont constatés proportionnellement sur la durée de l'adhésion.

c) Biens et équipement et amortissement

Les biens et équipements sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé comme suit:

Mobilier et agencements	3 ans	Base linéaire
Rénovations	5 ans	Base linéaire

L'année d'acquisition, l'amortissement est normalement calculé à la moitié du taux annuel normal.

En association avec ses activités, le Conseil reçoit des subventions ou des financements spéciaux de divers organismes pour l'aider à acquérir des immobilisations. Conformément à la politique du Conseil, ces fonds sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont affectés aux opérations futures pour des montants équivalant à l'amortissement facturé relatif à l'immobilisation acquise.

d) Apports gratuits reçus sous forme de services

« Le Conseil bénéficie de nombreuses heures de bénévolat. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, les biens et services apportés ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

LE CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT D'OTTAWA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2023

2. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATION DES RISQUES

La direction est d'avis que le Conseil n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de liquidité, de marché, de change ou de crédit découlant de ses instruments financiers. L'exposition au risque n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

3. BIENS ET ÉQUIPEMENTS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	VCN	VCN
Mobilier et agencements	12,300	10,080	2,220	6,320
Rénovations	40,658	24,395	16,263	24,395
	52,958 \$	34,475 \$	18,483 \$	30,715 \$

4. FONDS DE DOTATION

La Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) détient un fonds de dotation pour le Conseil. Au fil des années, le Conseil a transféré des fonds à la Fondation. De plus, les dons peuvent avoir été faits directement à la Fondation par des donateurs. Aux termes de la convention de fonds de dotation, les fonds transférés à la Fondation sont détenus en permanence par la Fondation. Les revenus de placement, moins les frais d'administration liés à ce fonds, sont périodiquement transférés au Conseil pour être utilisés dans le contexte général des œuvres de bienfaisance du Conseil. Le montant transféré au Conseil pour 2023 était de 2 322 \$ (2022 – 2 295 \$). Ces états financiers ne reflètent pas les fonds détenus par la Fondation ni les dons faits par les donateurs directement à la Fondation.

5. REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
Bilan début d'année	(25,264)	-
Moins : montant reconnu comme revenu dans l'année	25,264	(77,582)
Plus : montant reçu pour l'année suivante	119,691	52,318
Bilan fin d'année	119,691 \$	-25,264 \$

LE CONSEIL SUR LE VIEILLISSEMENT D'OTTAWA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023

6. FINANCEMENT DIFFÉRÉ DES IMMOBILISATIONS

La subvention spéciale de la province de l'Ontario a permis d'acheter des meubles au coût de 11 790 \$. Un montant de 2 183 \$ a été comptabilisé comme revenu en 2023 (2022 – 3 275 \$).

7. PLAN DE RETRAITE

Le Conseil participe au Régime de retraite des agences communautaires d'Ottawa-Carleton. Ce régime de retraite multi-employeurs à prestations définies couvre les employés du Conseil et les employés d'autres organisations participantes.

Le Conseil a adopté des principes comptables pour les régimes à cotisations définies pour ce régime de retraite, car l'information disponible n'est pas suffisante pour utiliser la comptabilité des régimes à prestations définies. Au 31 décembre 2021, l'excédent global du régime de retraite était de 3 375 478 \$ (2020 3 076 439 \$). Au cours de l'année, le Conseil a cotisé et dépensé 10 232 \$ (2021 - 11 623 \$) au régime. Aucune modification significative n'a été apportée aux éléments contractuels du plan au cours de l'exercice.

8. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS AFFECTÉE À L'INTERNE

Contingency Reserve

La réserve pour éventualités est une réserve affectée à l'interne. Son but est de financer les dépenses générales de nature non courante et de constituer une réserve de fonds pour soutenir le fonctionnement du Conseil en cas d'interruption de financement.

LE CONSEIL SUR LE VIELLISSEMENT D'OTTAWA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2023

9. FRAIS DE RÉPARTITION

Le Conseil participe à divers programmes. Les coûts de chaque programme comprennent des dépenses directement liées au programme. Le Conseil engage également un certain nombre de dépenses de soutien général et administratif communes à l'administration de l'organisme et de ses programmes.

Le Conseil dispose d'un effectif relativement restreint, dont certains soutiennent plus d'un programme. Afin de garantir que chaque programme assume sa part du coût de mise en œuvre du programme, les salaires et avantages sociaux du personnel administratif qui fournit des services à plus d'un programme sont répartis entre chacun de ces domaines selon un montant proportionnel à la services fournis.

Le total des dépenses générales et administratives allouées à chaque projet est le suivant :

2023

		Centre du programmes	Services aux membres	Programmation – adaptée aux aînés	Programmation · Éducation/Vieillessement intelligent	Marketing et Communication	Autre
Salaires et avantages	\$232,736	49,156	51,358	53,626	66,563	12,033	-
Administration	13,476	2,246	2,246	2,246	2,246	2,246	2,246
Occupation	10,228	1,705	1,705	1,705	1,705	1,705	1,705
Collecte de fonds	47,100	47,100	-	-	-	-	-

2022

		Centre du programmes	Services aux membres	Programmation – adaptée aux aînés	Programmation · Éducation/Vieillessement intelligent	Marketing et Communication	Autre
Salaires et avantages	\$229,011	46,670	37,671	55,168	49,668	20,288	-
Administration	15,219	3,043	4,566	1,522	1,522	4,365	2,537
Occupation	23,255	11,628	2,907	2,907	2,907	2,907	-
Collecte de fonds	6,318	6,318	-	-	-	-	-

		Programmation Intergénérationnel
(continued) Salaires et avantages		19,556

10. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour se conformer au format adopté au cours de cette période.